



Association
Nationale
des Visiteurs
de Prison

Rapport d'orientation 2019-2020

Présenté par Paul Marconot

Sommaire

I. Rappel de la chronologie des décisions de nos Assemblées Générales

- A) *Assemblée Générale 2015*
- B) *Assemblée Générale 2016*
- C) *Assemblée Générale 2017*
- D) *Assemblée Générale 2018*

II. La déclinaison 2019 – 2020 de notre plan stratégique : Les grandes orientations

A. L'ANVP « Sera »

1. Témoin

- Le 1^{er} témoignage : Les conditions de l'incarcération
- Le 2^{ème} témoignage : vis-à-vis de la société pour créer les conditions du retour (ou de la rentrée) dans la société

2. Acteur multiple (ou diversification)

- L'engagement en milieu ouvert
- La justice restaurative
- Les activités diverses connexes à la visite
- Les chantiers « Jardin » et « Tablettes de traduction » ont été lancés avec un résultat variable, qui devra être analysé et validé devant ce mandat

B. L'ANVP s'adaptera pour être

1. Plus en phase avec son environnement
2. Plus forte
3. Plus jeune
4. Plus autonome
5. Plus actuelle (7 chantiers fondamentaux)

I. Rappel de la chronologie des décisions de nos Assemblées Générales



A) Assemblée Générale de 2015 : l'ANVP décide de se doter d'un plan stratégique à 4 ans.

B) Assemblée Générale de 2016 :

- Adoption de six grandes orientations :

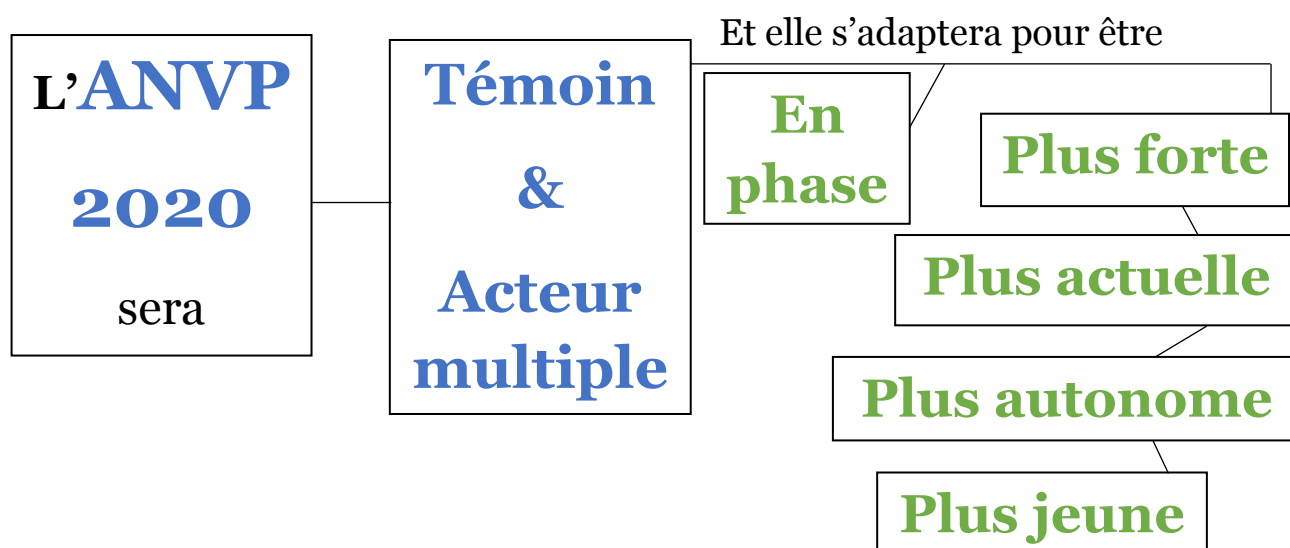
- 1) L'Expérimentation des mesures de la Loi Pénale (Contrainte Pénale et Libération sous Contrainte)
- 2) Le Développement
- 3) La Gestion & la Labellisation
- 4) La Communication
- 5) La Formation
- 6) Le Partenariat

- Adoption des cibles du plan stratégique « ANVP-2020 »

Permet ainsi à notre association de se projeter à un horizon de 4 ans, en termes d'état espéré, mais aussi des chemins pour y accéder.

Ce travail a été complété et décliné pour aboutir à l'adoption par le Conseil d'Administration, du Plan Stratégique à moyen terme « ANVP-2020 »

Toute action, toute projection vers l'avenir doit être une pièce « du » et « au service du » plan ANVP-2020.



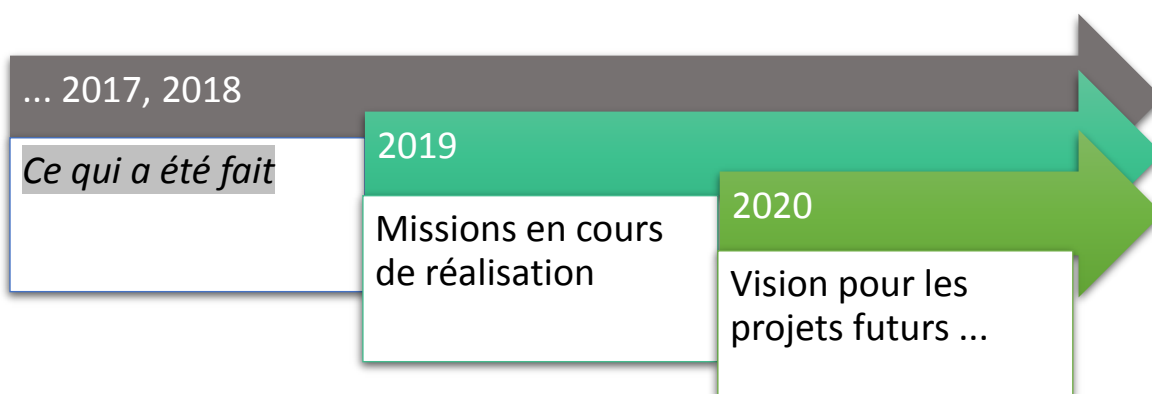
C) Assemblée Générale de 2017 :

- Décision d'intervention en « Milieu Ouvert »
- Décision d'ouverture, à titre individuel, vers la Justice Restaurative
- Adoption du rapport d'orientation qui décline pour 2017-2018, les cibles du plan stratégique « ANVP-2020 »

D) Assemblée Générale de 2018 :

Les engagements ont porté essentiellement sur deux points :

1. Mettre en œuvre et consolider les décisions prises lors des AG précédentes, en attente du financement
2. Engager avec conviction, les chantiers portés sur notre organisation interne, au service de la déclinaison des qualificatifs « plus forte, plus jeune, plus actuelle,



II. La déclinaison 2019-2020 de notre plan stratégique : les grandes orientations

Le rapport d'activité 2018 présenté lors de la présente Assemblée Générale de 2019, montre l'avancement réalisé en cours d'année, les décisions, les actions, les réflexions engagées.

Le présent rapport d'orientation s'inscrit dans la continuité et la consolidation des choix fondamentaux faits en 2017, confirmés en 2018, au service de la déclinaison effective « d'ANVP-2020 ».

Il reprend donc la structuration du rapport d'orientation 2018-2019 en rappelant les décisions votées, le niveau de réalisation en première année de plan stratégique et les engagements 2019-2020.

L'ensemble des engagements pris lors de cette Assemblée Générale ont fait l'objet de travaux structurés et suivis, et ont abouti soit à une réalisation soit à une mesure d'étape.

Deux grandes orientations :

A. L'ANVP « Sera »

→ Témoin

- Le premier témoignage : les conditions de l'incarcération
- ❖ Redonner plus de visibilité à l'action sur les conditions d'incarcération.

(Les gros investissements de réflexion-actions lancés ces dernières années ont pu laisser croire à certains que l'ANVP s'éloignait de son regard attentif aux conditions d'incarcération.)

La commission spécifique a été mise en route. Le mandat 2018 a vu une première avancée, pour produire dès début 2019 une analyse très complète des conditions de la visite.)

Le mandat 2019 devra s'emparer des constats faits et engager une action concertée avec l'Administration Pénitentiaire pour trouver les pistes de progrès au regard des éléments portés par la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée le 15 mai 2018 :

- ✓ Présenter à l'A.P. le zoom précis sur « **l'exercice de la Visite** » (règles, limites, ...)
- ✓ Transformer les constats portés par l'état **des lieux complets des difficultés** rencontrées dans l'exercice au quotidien de la mission de visiteur et en faire l'analyse avec l'Administration Pénitentiaire.
- ✓ Travailler au sein de l'ANVP sur la « **revisite des textes fondamentaux** » pour en faire un socle partagé, et surtout obtenir une clarification avec mise en œuvre effective. Il en va ainsi des **conditions d'entrée dans la mission**, avec les délais, la possibilité d'autorisation provisoire, comme des constats faits quant à **l'arbitraire des retraits d'agrément**.
- ❖ Participer avec nos partenaires associatifs et autres à la structuration d'une réflexion plus collective et plus coordonnée dans le cadre du GNCP :

Le travail engagé pour définir ce que signifie pour nous la notion de « Partenariat » et à poursuivre et doit aboutir à une sorte de « Charte du partenariat » qui deviendrait le guide de nos relations partenariales, actuellement trop souvent marquées par l'instabilité des structures, les jeux d'influence,

Le rapport Temps consommé / Efficacité ne doit pas échapper à notre analyse, de la même façon qu'il est important de se positionner sur « Action » ou « Plaidoyer ».

- ❖ Mettre en œuvre avec les services de la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté, le système de relations réciproques envisagé lors de notre dernière rencontre avec elle afin de faciliter les « alertes » de la part des visiteurs ANVP en sa direction et l'information/consultation de sa part en direction des visiteurs lors de la venue de ses équipes dans les établissements. *(Ce thème abordé avec la CGLPL il y a deux ans, n'a toujours pas trouvé sa concrétisation)*
- ❖ Faire encore plus connaître notre mission auprès des personnes détenues en produisant des supports d'information à leur attention et en participant aux parcours arrivants. *(Flyer en cours de réalisation. Inscire la participation aux quartiers arrivants dans la Convention Triennale. Ces deux points inscrits dans le rapport d'orientation 2018 ont fait l'objet d'une* concrétisation précise.
- ❖ La Convention Pluriannuelle d'Objectifs a été reconsidérée assez fortement pour y introduire une dimension « Partenariale et Qualitative ».

Le mandat **2019-2020** devra faire de l'application de cette CPO, dans ses éléments les plus avancés, une priorité absolue de sorte à ne pas laisser lettre morte, les avancées significatives obtenues.

- **Le deuxième témoignage : vis-à-vis de la société pour créer les conditions du retour (ou de la rentrée) dans la société**

Le plan de communication dans la continuité du travail effectué en 2016-2017 sur l'identité de l'association, était prévu pour le mandat 2018-2019. Ce souhait n'a pas été suivi d'effet, alors que sa nécessité est indiscutable.

Une double action de communication devra être conduite :

Auprès de nos adhérents pour structurer et porter cette ambition, auprès du public, « la société »

- La politique de « Mise à disposition et de partage » des supports, doit être confortée, amplifiée et promue. Cette concentration de documents constitue « les fondamentaux » des positionnements officiels de l'ANVP. Son exploitation doit être promue de façon plus volontaire.
- La plaquette portant notre Carte d'Identité et notre Plan stratégique a été réalisée, elle doit être mieux connue du terrain pour une utilisation plus naturelle.
- *(L'AG 2018 a acté la nécessité d'un travail à engager avec l'appui de professionnels, sur le logo et la charte graphique, et se doter de compétences internes et/ou d'accompagnement externe en matière de communication.)* Ces engagements devront trouver une consécration dans le plan de financement à moyen terme, schéma d'utilisation de la plus-value.
- L'association amplifiera les **contacts avec la presse et avec les responsables politiques :**

Sur le plan politique, *(de nombreuses rencontres ont eu lieu tant au niveau local que national. Après les rdvs avec la Ministre et la Présidente de la Commission des Lois à l'automne 2017, à deux reprises, l'ANVP a été contactée par le législateur pour recueillir son avis et ses analyses. Le fait que ces deux invitations soient venues du législateur et non de nous, montre que nous avons avancé sur l'enjeu positionné en AG 2018 qui était : « que l'ANVP s'inscrive dans l'environnement des politiques comme interlocuteur naturel ».)*

La tendance et l'action doivent être confirmées et amplifiées. Ces contacts simples, non ostentatoires, nous permettent de constater que nombreuses demandes formulées par l'ANVP, ont trouvé une place dans la loi.

Sur le plan de la relation presse, les contacts normalisés avec le réseau presse ont été mis en place et portent leurs fruits de façon significative.

- *(En janvier, au moment du mouvement social conduit de façon très dure dans les établissements, l'ANVP a été la seule association intervenant en prison, à sortir un communiqué de presse, (hormis l'OIP) dans lequel elle rappelait la qualité de « Bénéficiaires du Service Public Pénitentiaire » des personnes détenues. Ce communiqué, dont le Directeur de l'A.P. a accusé réception, qui nous a valu une invitation par BFM/TV, a été relayé par plusieurs médias dont « Le Monde ».)*

- **Ces contacts presse, comme pour certains politiques deviennent « normaux »** pour certains de nos interlocuteurs, comme le Responsable Justice du groupe France-Télévision qui nous a demandé d'intervenir trois fois en plateau, qui a d'ailleurs permis à notre Déléguée Générale d'intervenir pour la première fois comme porte-parole de notre association, comme l'axe avait été arrêté en AG 2018 : *« 2018 devra voir notre Déléguée Générale confortée dans ses nouvelles missions au regard de la communication, telles que définies dans sa fiche fonction »*
- Un **fichier relation presse** devra être opérationnel en 2019, intégrant les différents niveaux de l'association

L'ensemble de ces axes devront être **confortés, professionnalisés** dans le mandat 2019-2020

➔ Acteur multiple (ou diversification)

➤ L'engagement en milieu ouvert

- ❖ L'ensemble des engagements pris en AG de 2017 et 2018 ont été tenus :

(Nous rencontrons quelques difficultés de mise en œuvre en particulier du fait des changements de hiérarchiques au sein des SPIP. Si nous ne rencontrons pas d'obstacles, nous rencontrons des inerties bien connues, mais l'ANVP n'en est pas exempte !

(L'engagement en milieu ouvert a été expérimenté puis acté en AG 2017)

Le protocole signé le 15 mai porte sur trois fois une année. Un bilan intermédiaire complet et détaillé devra être conduit à la rentrée des congés 2019, avec des mesures de relance et de remobilisation.

➤ La justice restaurative

Reconnue comme une intervention possible d'acteurs de l'ANVP, dans le cadre d'actions pilotées par le SPIP.

- a. *(Un programme de formation a été initié fin 2018 et début 2019. Il a rencontré un vrai succès.)* La formation/Initiation doit être inscrite au programme de formation de l'ANVP.
- b. *(Un recensement des adhérents intéressés, mobilisés, ... a été fait.)* Les éléments qu'il porte seront mis à profit d'une structuration de notre intervention en *Justice restaurative*.

➤ Les activités diverses connexes à la visite

Exercées par les adhérents de l'ANVP, en tant qu'ANVP ou engagés dans des partenariats, feront l'objet de l'identification des critères auxquelles elles devraient satisfaire pour être considérées « connexes ».

Ce travail a été effectué et devra être un acte « courant » de l'ANVP » à compter de maintenant.

- Le chantiers « Jardin » et « Tablettes de traduction » ont été lancés avec un résultat variable, qui devra être analysé et validé durant ce mandat.
 - Pour les jardins, le travail s'est conclu par le développement de jardins et la publication d'un livre blanc avec l'appui technique et financier de notre partenaire « Green Link », avec lequel une « Etape 2 » devra faire l'objet d'une formalisation et d'une contractualisation en 2019.
 - Pour les tablettes de traduction, *(la mise en œuvre est beaucoup plus mitigée, puisque l'inertie latente (dont la nôtre), a été relayée par le souci fort (trop fort ?) de la sécurité, puis par l'impossibilité de communiquer en WIFI dans certains établissements.)* Un bilan complet devra être réalisé au dernier trimestre 2019.

B. L'ANVP « S'adaptera » pour être

➔ Plus en phase avec son environnement

Plusieurs chantiers ont été engagés et devront se renforcer :

(Le travail en partenariat avec les associations et organisations du secteur de la pénitentiaire. Le congrès 2017 à Vichy a mis en évidence la vitalité des partenariats noués dans les établissements pour un meilleur service aux personnes détenues.)

A l'échelle internationale, sur proposition de la Commission Europe, nous avons mis en œuvre une réflexion sur la faisabilité d'une organisation non gouvernementale auprès du Conseil de l'Europe, qui regrouperait des associations de bénévoles en milieu carcéral. Ce chantier prend forme. Il appartiendra à la Commission Europe de faire en sorte de mieux sensibiliser le CA sur cette question « politique », et d'ouvrir plus largement le cercle des adhérents qui travaillent dans cette commission. Cet élargissement a été significatif en 2018.) Il est porteur d'espoirs d'ouverture et de portage. Il devra être conforté. **Le Conseil d'Administration se doit d'être moteur et porteur, la commission, dans les règles de fonctionnement de nos instances, veillera à faciliter ce portage.**

La poursuite des **contacts avec les autorités et responsables politiques** (point développé infra).

Les autres axes « Plus Forte », « Plus jeune », « Plus autonome », « Plus actuelle », relevant plus de notre propre mobilisation « interne » quant à notre organisation « au service de », qui étaient de fait les priorités fixées par l'A.G. 2018, rencontrent des réussites variables.

C'est ainsi que plusieurs situations ou paramètres n'ont pas ou peu évolué (plus forte, plus jeune, plus autonome), alors que sur d'autres domaines (notre gestion), des décisions ont été prises mais trouvent des difficultés à être mise en œuvre (Compta, informatique).

L'ANVP semble plus à même de réagir par rapport à son positionnement extérieur (Politiques, Administration Pénitentiaire, Communication, ...) que pour son auto-évaluation et évolution propre.

Ce rapport d'orientation reprendra en grande partie les objectifs fixés en AG 2018, avec la volonté d'une concrétisation volontaire et rapide.

→ Plus forte

Deux domaines de développement :

Le nombre d'adhérents :

*(La progression prévue dans le plan stratégique est de **2% l'an**)*

*Le nombre de visiteurs parmi les adhérents doit atteindre le niveau de **85%**)*

L'implantation :

*(Une présence dans **95%** des établissements est visée à l'horizon 2020)*

Ces deux points font l'objet d'un suivi régulier, mais cela n'est pas suffisant. Nous devons être proactifs. Ils devront faire l'objet d'un vrai plan d'action avec des méthodes, des indicateurs et des objectifs fixés dont l'atteinte fera partie intégrante du travail du CA.

→ Plus jeune

*(L'objectif d'une **diminution** de la moyenne d'âge à horizon 2020 est positionné dans notre plan ANVP-2020.)* Une action sera menée auprès de l'Administration Pénitentiaire en vue de développer la possibilité de visite le samedi, de sorte à accueillir plus de visiteurs étant encore en activité professionnelle, favorisant ainsi la mixité et l'âge moyen au sein de l'association.

Ce dernier point a fait l'objet d'une inscription dans la convention triennale.

Le mandat 2018-2019 n'a pas vu se développer ces actions de sensibilisation qui restent pleinement d'actualité.

→ Plus autonome

Le développement des ressources financières reste et est un axe fort et prioritaire pour l'ANVP.

(Il est inscrit dans notre plan à 4 ans, dans un double objectif chiffré :

- *Progression de **3% annuel** du volume global*
- *Progression de **5% annuel** des ressources hors Administration Pénitentiaire)*

Notre système de suivi et de gestion devrait nous permettre de **suivre trimestriellement** les postes qui concourent à la réalisation de cet objectif.

La mise en place effective du plan d'action « Développement des ressources » doit répondre à deux besoins forts, au-delà des objectifs cités ci-devant :

- **Réguler les ressources « Collectivités Territoriales »** par une augmentation et diversification **du nombre** de collectivités sollicitées
- **Ne pas transformer notre financement en un seul financement « par projet » ou « de projets »**. Il est impératif de flécher une partie des financements recherchés et obtenus vers notre fonctionnement, particulièrement sur nos besoins en formation. Un argumentaire dans ce sens devra être monté, au service de cette stratégie.

(En 2018, l'action de développement des ressources n'a pas été mise en œuvre. La stratégie présentée et adoptée par le CA, avec la mécanique de capillarisation, du bas vers le haut, le terrain recherchant les ressources avec l'appui du national semble devoir être reconsidérée au profit d'une stratégie « Nationale », donc du haut vers le bas.)

Pour 2019, la stratégie devra être clairement et définitivement arrêtée avant de se doter des moyens correspondants, à savoir un appui externe relayé par un référent national (adhérent), lui-même coordonnant le réseau régional et local. Un **plan précis et une organisation devront être validé par le CA** dès sa réunion de septembre 2019

➔ Plus actuelle (7 chantiers fondamentaux) :

1) La labellisation :

« Obtenir le label est un gros travail, le conserver est un état d'esprit ».

(Après avoir obtenu le label, « sans remarque et sans réserve », il nous appartient de le faire vivre et aussi, de voir comment l'exploiter mieux auprès de nos partenaires financeurs)

L'année 2019 est celle du renouvellement du label. Le CA devra statuer sans équivoque sur la volonté d'aller au renouvellement ou pas (prévu en décembre 2019). Dans l'affirmative, il définira également une stratégie de promotion et de valorisation de ce label au profit du développement des ressources, chose qui n'a pas été mise en œuvre après l'obtention initiale.

2) La pratique « naturelle » de la Comptabilité Analytique :

La comptabilité analytique a été restructurée et mise en place. Elle doit devenir un outil naturel de gestion en 2019.

Après deux années pleines d'exploitation de la compta analytique, consolider et faire en sorte qu'elle soit un véritable outil de pilotage et d'analyse aux différents niveaux de l'association. Le choix d'une Compta Générale par Nature rend l'analyse insuffisante. La compta analytique devra permettre des restitutions fines et régulières permettant l'analyse et le suivi des budgets co-construits.

3) La rationalisation de notre comptabilité

(Actuellement, la comptabilité nationale est « alimentée » par 74 points comptables Locaux-DIR-Siège ce qui rend notre comptabilité très, trop peu « réactive », tant dans ses contenus que dans ses normalisations.)

Une recherche devra être conduite et des **conclusions posées dès 2019**, pour allier autonomie des sections et efficacité de notre organisation comptable.

(L'année 2018 n'a pas permis d'avancer dans cette nécessaire rationalisation et a vu la mise en place d'un « collecteur régional de documents comptables » par délégation régionale. Cette approche intermédiaire permet pour le trésorier national, pour le personnel du siège, d'avoir un nombre réduit d'interlocuteurs, d'où une meilleure gestion. Les difficultés rencontrées, en particulier dans la possibilité de chaque DIR de trouver et mettre en place un collecteur ont rendu

le suivi de la compta assez inopérant. Les premiers résultats de 2018, ont commencé à apparaître en décembre 2018, ce qui rend toute véritable gestion illusoire.)

2019 devra voir se poursuivre cette recherche de rationalisation en vue de **réduire le nombre de points comptables**, réduction indispensable pour faciliter la certification de nos comptes et surtout pour une gestion fluide, prévisionnelle et réactive de l'association. **Il sera demandé à chaque DIR d'analyser précisément la faisabilité de tendre vers un point payeur régional.**

L'exercice 2019 verra impérativement se mettre en place ce service de cabinet « Expert-Comptable » auquel sera également confié l'établissement des bulletins de paie des salariés.

Le Conseil d'Administration qui suivra la présente Assemblée Générale devra également statuer clairement sur **l'opportunité d'externaliser la comptabilité**, action trop chronophage pour le personnel du siège et disproportionnée quant au volume ETP mobilisable en regard de nos ressources et des priorités portées sur la gestion de l'association, la communication, le développement.

4) La contractualisation budgétaire

50% des charges et produits de l'association sont gérées en direct par le niveau national, les 50 autres % sont gérées par le niveau régional ou local, ce qui nécessite une contractualisation entre les différents niveaux.

Cette nouvelle procédure, a montré tout son intérêt.

Objectifs 2019 :

- ➔ Mettre en œuvre le « **rendu compte** » **régulier** (trimestriel) auprès des DIR et des sections
- ➔ Engager une culture de « suivi des engagements pris »
- ➔ La non connaissance précise de nos charges fixes et de nos charges de siège, bloque toute idée de « décentralisation ou déconcentration » de notre gestion. (*Ex : restitution d'une partie des cotisations aux sections, participation aux recherches de financement, ...*)

Une étude sera impérativement conduite, à l'interne ou par mobilisation externe, qui devra remettre ses conclusions en octobre au plus tard pour :

- ✓ Identifier nos frais de structure et leur localisation
- ✓ Identifier nos frais de siège
- ✓ Analyser les évolutions respectives des trésoreries Siège et Hors Siège depuis 2010
- ✓ Suggérer des adaptations, comme proposer dans la consultation terrain sur notre fonctionnement

5) Utilisation de la Plus-Value San Marco

Le plan financier à moyen terme d'utilisation de la Plus-value San Marco, devra être établi et voté de façon ferme en 2019, garantissant un fléchage des budgets selon les trois lignes « Communication-Développement ; Modernisation ; Aide aux détenus », permettant un suivi rigoureux de son utilisation.

6) La « Représentation » et le « Fonctionnement » de notre association

Pour tenir compte des évolutions décidées par les Assemblées Générales précédentes, du besoin d'une image « actuelle », d'une communication plus percutante, l'ANVP a engagé dès 2018, un travail de fonds sur deux chantiers :

Notre identité visuelle

(Notre Nom : Est-il en phase avec ce que nous faisons ? Devons-nous garder, privilégier l'acronyme ou rechercher un nom qui parle de nous de ce que nous faisons ? ...

Notre Logo : quel « souffle » et quelle « image » véhicule-t-il ?

Notre charte graphique : Nous n'en avons pas.)

Notre Fonctionnement et notre organisation

(L'organisation centralisée de notre association est-elle optimum pour favoriser la « vie démocratique » indispensable à son développement.

Devons-nous envisager une évolution, une modernisation de notre organisation et de notre fonctionnement pour aller vers une forme de « décentralisation » ou de « déconcentration renforcée » ?)

Ces chantiers fondamentaux ont été engagés en 2018, selon la décision de l'AG, dès que les ressources financières ont été disponibles, avec un appui externe sur le concept et sur la réalisation.

Des propositions ont été faites aux sections sur les deux chantiers en novembre 2018 puis début décembre 2018.

Après la phase de consultation de terrain, d'analyse, de synthèse, le CA, avec l'appui éventuel d'expertise externe, proposera une mouture nouvelle pour validation intermédiaire en réunion nationale à l'automne 2019, puis une présentation pour décision définitive en Assemblée Générale de 2020.

7) Le fonctionnement de notre association

Durant l'année 2017, deux décisions ont été prises relatives à notre fonctionnement. L'année 2018 nous permet de tirer quelques enseignements à consolider :

La Réorganisation de l'équipe salariée du siège :

(Sur la base de 1,8 Equivalent Temps plein, avec le positionnement de la fonction « Déléguée Générale » en charge de missions d'organisation, de coordination, et de représentation, nouvelles et plus responsabilisantes, a vu sa montée en charge en 2018. Son bien-fondé est reconnu.)

L'année 2019 devra conforter cette organisation en conduisant une étude sur la mission et le profil le mieux adéquat, du (de la) salarié(e) Assistant(e).

La mutation de notre système d'information :

(Une mission avait été confiée dans le mandat 2016-2017 pour définir un nouveau schéma informatique, qui n'a pu produire le résultat escompté. Devant cette situation, le choix a été fait, non d'établir un cahier des charges et de faire réaliser le produit correspondant, mais de regarder l'offre du marché et de se doter de celle qui répond le mieux à nos besoins.)

Le choix et la décision d'acquérir un produit informatique ont été pris par le CA dans sa réunion de septembre 2018 avec demande d'opérationnalité début 2019, ce qui s'est avéré trop ambitieux. La mise en opérationnalité est positionnée pour le 01 juin 2019.

Une part de la plus-value « San Marco » sera réservée à cette opération sous la double forme de mobilisation immédiate de trésorerie pour l'investissement et de création d'un fonds dédié pour assurer tout ou partie des locations sur cinq ans.

Le 12 avril 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a horizontal line ending in an arrowhead pointing to the right.

Paul MARCONOT
Président